

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 25 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mme Hélène LAGRANGE, MM. René LEMERLE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. François PIGNOL, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ

Absentes : Mmes Laëtitia BOBEL, Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-18 : REPRISE D'ALIGNEMENT DU CHEMIN DU HAUT DE MUR SECTEUR DE MEZEL – PARCELLE AB 43 – Mme Claudette JULLIEN

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à des régularisations foncières sous la forme de reprises d'alignement du chemin du Haut de Mur,

Il est proposé de valider l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée AB 43 appartenant à Mme Claudette JULLIEN, née le 15 mars 1961 à Olby domiciliée 417 chemin du Haut de Mur,

La parcelle, d'une superficie de 37 m2, sera acquise au prix forfaitaire de 15 euros,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE M. le Maire à procéder à cette reprise d'alignement sur le chemin du Haut de Mur et à acquérir la parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée AB 43, appartenant à Mme Claudette JULLIEN, au prix de 15 € la parcelle, les frais de géomètre et les frais de notaire étant à la charge de la commune.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération et notamment l'acte authentique,
- PROPOSE de confier la rédaction des actes notariés à l'Office notarial GOUNY-FONTFREYDE, 6 rue du Colonel GASPARD aux Martres de Veyre.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 25 mars 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 26 mars 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,

Danielle RANCY